



Paris, le 9 juillet 2012

## Entrevue au ministère

Le 5 juillet, une délégation des 3 syndicats FO de la DGAC (P. Meybon, D. Pennes, O. Richard, P. Gaubert, T. Morot) a été reçue en bilatérale par M. Ambrosini (conseiller social de M. Cuvillier) et Mme Medard (ex-DSAC/SO, conseillère pour le transport aérien).

Le ministère a prévu de rencontrer tous les syndicats représentatifs de la DGAC pour une première prise de contact.

Voici les principaux points abordés :

### I - Dialogue social à la DGAC

Nous avons rappelé au ministère la crise importante connue en 2010 avec le conflit social sur le dossier FABEC et la négociation protocolaire ratée (les syndicats représentant les 2/3 des personnels rejetant l'accord).

Depuis fin 2010, la confiance n'est toujours pas rétablie et l'épisode de la prime exceptionnelle de retour catégoriel 2012 a de nouveau montré que la direction de la DGAC ne respectait pas l'avis de la majorité des syndicats.

**FO considère qu'il est important de relancer le dialogue social à la DGAC conformément à la volonté du nouveau gouvernement.**

**Même si le contexte budgétaire est difficile (voir plus bas), nous souhaitons qu'une nouvelle négociation protocolaire s'ouvre pour la période 2013/2015.**

M. Ambrosini a indiqué que le ministère donnerait des orientations en septembre/octobre.

### II - Effectifs et budget DGAC

Effectifs :



Nous avons rappelé que la RGPP avait conduit à la suppression de 1 000 emplois (sur 12 000) à la DGAC entre 2007 et 2012. Certains corps (ouvriers, personnels administratifs, encadrement, TSEEAC) ont été plus durement touchés que d'autres et cela pose des problèmes de fonctionnement dans de nombreuses services.

Malheureusement cette situation ne devrait pas s'arranger puisque le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles baisses d'effectifs dans les ministères « non prioritaires » pour 2013/2015. La règle du « 2 départs à la retraite sur 3 non remplacés » devrait même s'appliquer.

**FO a demandé au ministère que la spécificité de la DGAC regroupant l'opérateur, le régulateur et l'autorité de surveillance soit prise en compte. Dans le cas contraire, on voit mal comment les missions de sécurité de la DGAC pourraient être encore assurées correctement.**

**FO a informé le conseiller de l'interdiction d'embauche des ouvriers d'Etat et a demandé une intervention du ministre auprès du premier ministre pour la lever. Nous avons rappelé les diverses évolutions de fonctions de ces dernières années et informé que plusieurs services étaient en sous-effectif sur les fonctions dites « prioritaires ».**

M. Ambrosini a précisé que le ministère devrait décider d'ici septembre comment les baisses d'effectifs se répartiraient.

#### Budget DGAC :

Le budget de la DGAC est structurellement déficitaire d'environ 100 M€ (sur 2 Mds €) chaque année la DGAC est obligée de s'endetter pour maintenir l'équilibre. Cette situation n'est pas viable.

En 2012, les taux de redevances ont été baissés, sous prétexte de venir en aide à Air France qui traverse une période délicate, alors même que le trafic diminue ce qui met la DGAC en grande difficulté.

#### **FO préconise :**

- **de passer progressivement de 80% à 100% de taxe aviation civile dans le budget annexe,**
- **de veiller à ce que l'évolution annuelle des taux unitaires et du trafic soit au moins égale à la valeur de l'inflation.**

**Nous avons demandé que le plan de performances européen 2012/2014 soit revu pour tenir compte de la baisse du trafic qui pourrait malheureusement durer.**

Le ministère a confirmé que ces sujets seraient regardés de près dans le cadre de la préparation du budget triennal 2013/2015 de l'Etat.

### **III - Evolution DGAC**

**FO a rappelé son attachement au maintien d'une DGAC unie au sein de la Fonction publique d'Etat.**



Nous avons souligné que la DGAC a déjà connu beaucoup d'évolutions liées au contexte européen depuis 2005. Des efforts importants de productivité ont été faits. Il est temps de faire une pause pour consolider l'existant.

Nous avons alerté le ministère sur plusieurs dossiers en cours qui sont socialement sensibles :

- le plan « basses couches » de la DSNA : avant toute décision FO a confirmé sa demande d'études préalables démontrant l'amélioration du service rendu à tous les usagers,
- la fermeture éventuelle de délégations territoriales de la DSAC : il en va de la crédibilité de la DGAC auprès des autorités locales et régionales (préfets, élus...),
- sous-effectifs sur certains organismes (Caen, Bergerac, Beauvais...) susceptibles de mettre en péril la sécurité et la régularité du trafic et la dégradation des conditions de travail des personnels,
- situation du CESNAC ...
- les retards concernant les mesures statutaires (grille TSEEAC, titularisation des contractuels à la DGAC, GT indemnitaire...).

## IV - Dossiers européens

### FABEC :

**Nous avons rappelé notre attachement au Coop-model d'ETF** issu de l'intersyndicale FO – CGT – UNSA/IESSA de 2010.

Nous avons aussi souligné la qualité des performances de la France dans le domaine ATM :

- moins d'une minute de retard par vol,
- taux de redevance le plus bas des grands pays européens.

### EASA :

L'EASA prépare actuellement un nouveau paquet de règlements ciel unique pour le compte de la Commission européenne. Il est indispensable de valoriser l'organisation et la qualité de la surveillance en France (DSAC) et se préserver d'une réglementation défavorable à l'opérateur DSNA.

FO souhaite que la DGAC soit davantage proactive sur les dossiers européens où le lobbying des anglo-saxons est très performant.

En conclusion, le ministère a indiqué qu'il allait poursuivre ses consultations et qu'il donnerait des orientations à la DGAC d'ici à la fin du mois d'octobre.

Nous attendons maintenant des réponses concrètes aux problèmes soulevés lors de cette entrevue.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels  
de la DGAC ?  
REJOIGNEZ FO !**

**[Adhérez sur notre site http://www.fodgac.fr/adhesion](http://www.fodgac.fr/adhesion)**

